

**Société anonyme Société commerciale de Brasserie (en abrégé Co.Br.Ha.)
société ayant fait publiquement appel à l'épargne
Provinciesteenweg 28 , 3190 Boortmeerbeek
Numéro d'entreprise : 0403.567.015 - RPM Leuven
TVA : BE 403.567.015**

VOTE PAR PROCURATION

Le soussigné,

Prénom.....

Nom

Adresse.....

ou

Dénomination.....

Forme juridique.....

Siège social.....

ici représentée par

..... (nom, prénom et fonction du représentant) déclare, par les présentes, à la S.A. Société Commerciale de Brasserie avoir les pleins pouvoirs pour signer le présent formulaire à la place du soussigné

propriétaire à la date d'enregistrement du 12 mai 2026 de

actions nominatives/actions dématérialisées détenues auprès de

.....(nom de l'institution financière) (*),

de la S.A. Société Commerciale de Brasserie, sise Provinciesteenweg 28 à 3190 Boortmeerbeek, inscrite au RPM Leuven sous le numéro 0403.567.015 et grâce auquel il souhaite participer à l'assemblée des actionnaires,

désigne, par les présentes, la personne suivante comme titulaire de la procuration, avec droit de subrogation :

..... pour le représenter à l'**Assemblée Générale Ordinaire** de la société qui aura lieu le **mardi 26 mai 2026, à 11h00**, au siège social de la société, Provinciesteenweg 28 à 3190 Boortmeerbeek, afin de délibérer des points à l'ordre du jour en annexe, afin de voter en son nom, conformément à son intention de vote, telle que reprise ci-dessous :

INTENTION DE VOTE (**)

Point 1 [Ce point ne requiert aucun vote]	Point 2 [Ce point ne requiert aucun vote]
Point 3 [Ce point ne requiert aucun vote]	Point 4 : approbation des comptes stat. : <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient
Point 5/A : décharge aux administrateurs <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient	Point 5/B : décharge au commissaire <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient
Point 6 : nomination d'un administrateur non exécutif (Argalix BV) <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient	Point 7 : changement du mode d'exercice du mandat d'administrateur <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient
Point 8 : attribution d'un jeton de présence aux administrateurs <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient	Point 9 : nomination du commissaire <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient

(*) Biffez les mentions inutiles (**) Cochez la case de votre choix

Si aucune intention de vote n'a été clairement exprimée concernant les décisions proposées, il est supposé que le titulaire de la procuration vote en faveur de ces propositions.

D'autre part, le titulaire de la procuration aura également la possibilité de :

(i) participer à chaque concertation et vote, de modifier chaque proposition à l'ordre du jour ou de la repousser pour le compte du mandant ET

(ii) sur la base de ce qui précède, de signer tout acte, procès-verbal, liste de présence et, en général, de faire le nécessaire pour cette Assemblée Générale et toute autre qui serait reconvoquée avec le même ordre du jour, à la suite du report ou du déplacement de la présente assemblée.

La présente procuration, **dûment remplie et signée par l'actionnaire ou son représentant**, doit être remise à la S.A. Société Commerciale de Brasserie :

- par courrier, à l'adresse suivante : Provinciesteenweg 28 à 3190 Boortmeerbeek (Belgique) ou

- par e-mail, à l'adresse suivante : frank.mellaerts@haacht.com ou

- par fax, au numéro suivant : + 32 16 608384

pour le **mardi 21 mai 2026, à 16h00** au plus tard.

En ce qui concerne les envois par e-mail ou par fax, la procuration originale signée doit être remise au président de l'Assemblée Générale, au plus tard au début de l'assemblée. Le non-respect de cette condition implique que la procuration donnée au titulaire de la procuration ne sera pas reconnue par la société.

En outre, les propriétaires des actions dématérialisées doivent faire parvenir, aux mêmes adresses et dans le même délai, une **attestation** du teneur de compte ou de l'organisme de liquidation agréé **où leurs comptes-titres sont conservés, mentionnant le nombre d'actions dématérialisées inscrites à leur nom, à la date d'enregistrement, et grâce à laquelle ils ont déclaré ci-dessus vouloir participer à l'assemblée générale. La présente procuration est irrévocable.**

Fait à, le 2026.

Signature

ANNEXES :

A G E N D A ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025.
Ce point de l'ordre du jour ne nécessite pas de décision de l'assemblée générale.
 2. Rapport du commissaire sur l'exercice 2025.
Ce point de l'ordre du jour ne nécessite pas de décision de l'assemblée générale.
 3. Communication des comptes consolidés clôturés au 31.12. 2025.
Ce point de l'ordre du jour ne nécessite pas de décision de l'assemblée générale.
 4. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025 et affectation du résultat.
Proposition de décision : approbation des comptes annuels, en ce compris l'affectation du résultat.
 5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
Proposition de décision : décharge à donner, par vote séparé, aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat au courant de l'exercice 2025.
 6. Nomination d'un administrateur non exécutif.
Proposition de résolution : Argalix BV, avec représentant permanent monsieur Francis Kint est élu en tant qu'administrateur non exécutif pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2030.
 7. Décision relative au changement du mode d'exercice du mandat d'administrateur.
Proposition de résolution : adoption de la cessation du mandat de l'administrateur Baudouin van der Kelen en nom personnel (mandat valable jusqu'à l'assemblée générale de 2028) et proposition de nommer la société B. VAN DER KELEN BV, avec représentant permanent M. Baudouin van der Kelen, comme nouvel administrateur en remplacement, avec effet à compter de la date de l'assemblée générale en cours et jusqu'à l'assemblée générale de 2028.
 8. Attribution d'un jeton de présence aux administrateurs.
Proposition de décision : attribuer aux administrateurs un jeton de présence de 2 000 euros par séance du conseil d'administration pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027. Le Président bénéficie d'une rémunération complémentaire de 1.000 euros par séance pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.
 9. Nomination du commissaire .
Proposition de décision : renouvellement du mandat de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par monsieur Joël Brehmen, en qualité de commissaire, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2029. Les honoraires s'élèvent à EUR 85.000, indexés annuellement et hors dépenses liées à la mission.
 10. Divers
-